



LES BOURSES POUR LES **COLLÉGIENS** c'est maintenant !

FAITES VOTRE DEMANDE

en version papier ou en ligne
dans le collège où est scolarisé
votre enfant à la rentrée 2018

Date limite de dépôt des dossiers
LE 18 OCTOBRE 2018 MINUIT

Retrouvez toutes les informations utiles, sur le portail des collégiens de l'Eure > rubrique bourses :

moncollege.eure.fr



Département de l'Eure - Dispositions relatives à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

Les informations collectées par le Département de l'Eure font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de bourse scolaire. Toutes les informations sont obligatoires, un défaut de réponse peut entraîner un retard dans l'instruction de votre dossier. Les données sont à destination des services habilités à mettre en œuvre le traitement et, le cas échéant, aux administrations et organismes conventionnés par le Département de l'Eure au vu de leur mission spécifique. Elles seront conservées pendant 2 années.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à Département de l'Eure, Délégué à la Protection des Données (DPO), 14 boulevard Chauvin 27000 Evreux. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.»